

*PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

du 11 juillet 2025

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Isabelle HEURTIER, Jean-Marc HENROTTE, Michaël PONCET

Secrétaire de séance : Michaël PONCET

Excusés : Karine JEANTET-PROST avec pouvoir à Jérôme GRENARD
Pascale LOMBARD avec pouvoir à Isabelle HEURTIER
Anne MICHAMBLÉ avec pouvoir à Benoît COLLIN
Philippe HERNANDEZ avec pouvoir Michaël PONCET
Claude PERRIER-CORNET

Ouverture de la séance à 19h05

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 13 juin 2025

- Recomposition du Conseil Communautaire
- Convention avec la CCHJSC pour les bornes de recharges électriques
- Location des salles : règlements et tarifs
- Chantier assainissement

Questions diverses :

- Points sur les commissions

Informations :

- Passage du jury de fleurissement le 10/07/25 à 16h30
- Tour de France 2025

Approbation du procès-verbal du 13 juin 2025

Le PV du 13 juin est adopté sans remarque avec une abstention (MP, absent lors du CM)

1 – Recomposition du conseil communautaire

Les deux solutions possibles sont présentées par Isabelle Heurtier : la répartition de droit commun ou par accord local

Jean Marc Henrotte s'interroge sur le fait de pourquoi décider avant les élections de 2026, Isabelle Heurtier répond qu'un arrêté doit être pris afin de désigner les candidats qui seront fléchés délégués communautaires avant les élections municipales ;

Pour Sylvain Dionnet si des communes gagnent en population, il est normal d'équilibrer les représentations

Ayant entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, par 9 voix pour (dont 4 pouvoirs), et une abstention (Jean Marc Henrotte) le conseil municipal décide d'opter pour l'accord local pour la répartition des sièges au prochain conseil communautaire.

2 – Convention avec la CCHJSC pour les bornes de recharges électriques

La borne IRVE située au carrefour de l'épicerie a été mise en service depuis avril ou mai. La convention qui liera la commune et la communale de communes est présentée par Isabelle Heurtier.

La commune s'engage d'entretenir l'accès à la borne et à assurer son fonctionnement. Les factures Enedis seront payées par la commune qui percevra en retour les recettes de rechargement. La communauté de communes prendra à sa charge les frais de maintenance pendant 5 ans à compter de la mise en service.

Jmh s'engage de prendre contact avec Enedis concernant le compteur Electric provisoire

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la convention et autorise le maire à signer à l'unanimité des présents (10 voix) pour dont 4 pouvoirs.

3 – Location des salles : règlement et tarifs

Jean Marc Henrotte explique les dysfonctionnements des locations de salles. Il rappelle qu'elle est mise à la disposition prioritairement aux associations de la commune, Se pose la question de l'attestation d'assurance présentée. Celle-ci ne doit pas être une assurance habitation personnelle mais une responsabilité civile qui assure l'activité

Benoît Collin rajoute des détails importants sur la salle paroissiale

Certains détails sur la réservation ainsi que l'assurance sont à éclaircir

La convention est modifiée en fonction des éléments apportés :

- A ajouter dans l'article 3 : un délai de réservation « minimum 8 jours avant la date choisie pour la réservation »
- Dans article 4 : attestation d'assurance « responsabilité civile » pour un particulier.

Après délibération, le conseil valide les modifications apportées aux articles 3 et 4 à l'unanimité des présents et pouvoirs.

4 – Chantier assainissement

Sylvain Dionnet fait un point sur l'avancement des chantiers en cours

Questions diverses :

- Point sur les commissions

- **Voirie :**

Un devis a été signé pour la réparation du chemin du Cernois avec l'entreprise AATP pour reprofiler le chemin et les renvois d'eau

D'autres devis sont en attente de réception ?

- **Bâtiments :**

Benoît Collin fait un résumé de l'avancement des travaux de l'appartement sous la poste (logement 01) quasiment terminés. Jean Marc Henrotte et Benoît Collin ont installé la cuisine.

- **AFET :**

M Grosjean qui a acheté le lot 6 (bois loti bord de route) ne peut pas le faire et souhaite le revendre. Ce n'est pas possible directement. Il sera contacté pour trouver une solution qui sera évoquée lors du prochain conseil.

- **Houppiers :**

Il reste environ 10 m3 de houppiers au Roselois, branches qui restent après la vente du bois bord de route mais difficile d'accès. => une affiche sera faite pour voir si des habitants sont intéressés. La décision sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil

Informations diverses :

Passage du jury du fleurissement. Le jury est passé le 10 juillet 25

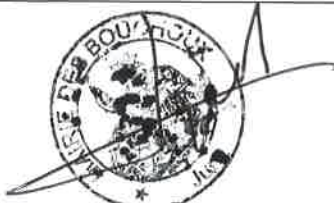
Jérôme Grenard remercie toutes les personnes qui se sont occupé du fleurissement et particulièrement Claudette Moreau et Yves Bouvard.

Tour de France 2025 : 26 juillet. Des barrières seront mises aux différents carrefours. Il faudra aller les chercher le 25. Jérôme Grenard demande des bénévoles pour l'aider.

Pour information, le cdf renouvelle son activité gym à la salle polyvalente mais le mercredi soir à partir du 3 septembre. Il remercie Patrick Clément pour assurer le chauffage.

Prochain conseil : 19 septembre 2025

La séance est levée à 21h45

Le Maire Jérôme GRENARD	Le secrétaire Michaël PONCET
	

Procès-verbal approuvé le 10/10/2025